

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six le dix-sept du mois de juin à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Le Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 11 juin 2026.

Conseillers en exercice : 29 – Présents : 25 – Votants : 29.

Présents :

M. DUCAMP Philippe – Mme VALLIER Martine, Mme GARNET Laetitia, M. MONTFORT Anthony, Mme SOLTANI Arlette, M. DE ZEN Michel, Mme BIGOT-ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. GONZALEZ Frédéric, Mme BARBERA Sandra, M. ARDEVEN Johann, Mme PEREIRA LIMA Marie-Christine, M. BORDES Olivier, Mme POLI Nathalie, M. VONTHRON Thibault, M. JIMENEZ Nicolas, Mme WILD Erine, M. CLERC Grégory, M. LAHAILLE Jean-Christophe, Mme MACIAS Claudy, M. AROUÉTÉ Nicolas, Mme LAMEUL Céline, M. VINCE Bernard, M. MADERES Olivier.

Excusés avec pouvoir : **Madame Elise POUPARD** pouvoir à **Monsieur Grégory CLERC** – **Monsieur Christophe SAULLE** pouvoir à **Madame Marie-Christine PEREIRA LIMA** – **Monsieur Didier GARCIA** pouvoir à **Madame Martine VALLIER** – **Madame COSTES Christelle** pouvoir à **Madame Arlette SOLTANI**.

Madame Arlette SOLTANI est désignée secrétaire de séance.

2026-1706- 31 : Convention Agence de Poste Communale (APC)

Rapporteur : Monsieur le Maire

A la suite de nos différents échanges avec la direction de secteur concernant le Contrat de Présence Postale, il a été retenu de créer une Agence Postale Communale (APC).

Une Agence Postale Communale (APC) est un point de services postaux créé par la commune, en partenariat avec La Poste, afin de maintenir un service de proximité.

Elle sera gérée par du personnel municipal formé, elle permettra d'assurer les principaux services du quotidien : affranchissement et dépôt de courriers et colis, retrait de lettres recommandées et de colis, ainsi que certaines opérations financières simples.

La convention a été négociée avec les modifications suivantes :

- Une durée de convention **de 6 ans**, sans tacite reconduction.
- Une accessibilité horaires minimum de **12H00 par semaine**.
- **Une offre de service élargie** pour répondre aux besoins des habitants :
 - Proposition des services complémentaires (La Poste Mobile, tablette Ardoiz pour les seniors, dispositif « *Veiller sur mes parents* »).
 - Cette activité participe à une rémunération complémentaire de La Poste Agence dès le premier euro.

- Une rémunération **valorisant l'activité** :
 - o Une indemnité forfaitaire garantie revalorisée annuellement par l'Observatoire National de Présence Postale (ONPP).
 - o Si l'activité générée engendre un montant supérieur à l'indemnité forfaitaire garantie, la commune percevra une rémunération plus élevée.
- **Une formation** à distance plus accessible.
- **Un suivi annuel** pour faire un bilan et identifier des actions à mettre en œuvre pour améliorer le service. Cette rencontre réunira le Directeur de Secteur, le Maire de la commune et l'agent territorial assurant la gestion de La Poste Agence.

Afin de formaliser cette APC, il est demandé au Conseil Municipal de valider cette création et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette structure.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le présent rapport,

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention établie avec La Poste ainsi que les annexes et tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote du conseil municipal :

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

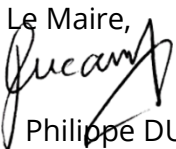
Abstention : 0 voix

Le Maire,

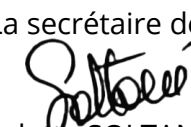
- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

Fait à Ludon-Médoc, le 17 juin 2026.

Le Maire,

Philippe DUCAMP



La secrétaire de séance,

Arlette SOLTANI